

LA RÉGRESSION

En Marche !

casseurs de travailleurs

www.cgt.fr/la-regression



Aujourd'hui

Les élu-es ont le droit de recourir à un expert pour analyser la situation économique, les orientations stratégiques, l'égalité F/H, la santé (harcèlement, management, risques professionnels...) ou la sécurité des salarié-es. Ces expertises sont financées par l'employeur, qui ne peut s'y opposer. Elles sont déterminantes pour garantir l'égalité d'information entre les élu-es et l'employeur et leur permettre de faire des propositions alternatives. Par exemple, c'est une expertise économique qui a permis aux élu-es CGT de Mc Do de mettre à jour le système d'optimisation fiscale de l'entreprise et de porter un recours en justice pour abus de bien social. Cela fait des années que le MEDEF cherche à supprimer ces expertises.

Demain

L'ensemble des expertises (sauf en cas de plan social et de risque grave) devront être cofinancées par le budget du Comité d'Entreprise. Cela signifie que les élu-es devront choisir entre financer des activités sociales et culturelles pour les salarié-es ou avoir recours à l'expertise. Leur nombre sera donc diminué de façon drastique, et elles disparaîtront dans les petites entreprises ou sur les sujets jugés secondaires (santé, égalité F/H...)